



BONDOUFLE. A.C. NATATION



Siège social : 1 RUE DE LA POSTE 91070 BONDOUFLE

Correspondant : Philippe COMONT 5 Square Gustave Maroteau – 91000 EVRY

Tel : 01-60-79-12-29 - 01-60-86-66-78

Comme toute Association loi 1901 le BAC à un règlement intérieur que les Adhérents de toutes les Sections doivent respecter.

REGLEMENT INTERIEUR

Il tient compte des particularités nautiques et doit être également respecté
Car cela conditionne le bon fonctionnement de la section Natation

1 - Vous devez arriver 5 à 10 minutes avant les heures de séance qui vous ont été données et pénétrer dans les vestiaires **UNIQUEMENT dès qu'un responsable du BAC Natation vous y invite**: cela permet de commencer les séances dès que le bassin est libéré par le public ou les Clubs précédents.

2 - L'accès aux bassins se fait exclusivement par les vestiaires et ce dans les **3 piscines tout en respectant la note explicative au verso de la présente**

3 - Le port des chaussures est interdit dans les douches et au bord des bassins

4 – Il est vivement déconseillé d'utiliser les casiers des vestiaires, **les nageurs doivent amener leurs affaires aux bords des bassins** et mettre les chaussures dans des sacs, **jamais par terre ni sur les bancs.**

5 - Il est demandé aux nageurs de limiter à un strict minimum leurs séjours dans les vestiaires:

Nous ne pouvons accepter que des séances débutent en retard

6 - A l'arrivée et au départ les **nageurs doivent participer à la mise en place et au rangement du matériel : lignes d'eau, planches, pull boy etc..**

7 - Une séance d'entraînement comprend: une phase échauffement, une phase active, une phase récupération. Les Entraîneurs répartissent ces 3 phases sur le créneau qui leur est imparti:

il est donc important de respecter les horaires d'arrivée et de départ.

Les départs anticipés ne doivent donc être qu'exceptionnels et motivés:

Prévenir les Responsables en début de séance

8 - **Tout chahut dans l'eau et au bord des bassins est formellement interdit**

9 – **La compétition est l'objectif du Club.** Les nageurs doivent, **sauf cas de force majeure, avec justificatif**, participer aux compétitions pour lesquelles ils sont convoqués.

10 - Pour les compétitions une convocation par **E-MAIL** vous est envoyée plusieurs jours à l'avance: **Ne pas oublier d'y répondre avec votre accord ou éventuel forfait** aux dates prescrites car nous en avons besoin pour constituer les équipes ou déclarer les absences.

11 - Les certificats médicaux doivent **nous être remis au plus tard 10 jours après l'inscription** car ils conditionnent la validité de la licence donc de l'assurance.

Au delà les adhérents ne pourront être acceptés aux séances d'entraînement

12 - **Les Parents doivent récupérer les enfants dès l'heure de sortie officielle, Immédiatement après leurs sorties des vestiaires**

Le non respect de ces règles peut entraîner l'exclusion du Club, temporaire ou définitive.

Elles conditionnent le bon fonctionnement de la Section Natation

ACCES VESTIAIRE

REGLES A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Les Accompagnateurs peuvent entrer dans les vestiaires avec leurs enfants dans les conditions ci après :

A- PISCINE de LISSES :

- Les pères de famille peuvent rentrer dans le vestiaire Dames
- Les mères de famille peuvent rentrer dans le vestiaire Messieurs

mais uniquement dans la partie visible depuis le hall d'entrée

B- PISCINES AGORA ET JEAN TARIS :

- 1) Les Nageuses et nageurs ne doivent utiliser **que les vestiaires groupes**
- 2) Les Parents peuvent accompagner leurs **jeunes enfants** mais c'est le sexe de l'accompagnateur qui définit le vestiaire à utiliser :
 - Si le **père** accompagne sa **fille** il doit rentrer dans le **vestiaire messieurs**
 - Si la **mère** accompagne son **fil** elle doit rentrer dans le **vestiaire dames**

CAS PARTICULIERS DE L' AQUAFORME A L'AGORA
Les Adhérentes peuvent utiliser le vestiaire collectif

C- DANS LES 3 PISCINES :

POUR DES RAISONS D'HYGIENE :
IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'APPROCHER DES DOUCHES AVEC
DES CHAUSSURES AUX PIEDS

S'IL Y A NON RESPECT DE CES REGLES LES PARENTS SERONT
INTERDITS D'ACCES AUX VESTIAIRES

RESPONSABILITES :

Des la fin des entraînements la responsabilité des Entraîneurs s'arrête dès que les nageurs ont quitté le bassin.

Dans les vestiaires c'est la responsabilité des parents pour les mineurs qui prend la relève ou celle de l'Adhérent s'il est majeur

Par contre la responsabilité de l'Entraîneur est engagée pendant toute la durée de l'entraînement

Le Président